



Document mis à jour le 10/04/2024

« Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) »

OBJECTIFS

- Présenter la démarche, le dossier et les attentes du certificateur
- Identifier les activités significatives de son expérience,
- Repérer et analyser les compétences liées au diplôme visé,
- Analyser les activités,
- Expliciter le passage de l'oral à l'écrit, développer les capacités d'expression

Diplôme - Emploi :

Validation du diplôme et accès à l'emploi de son domaine de compétences

Habilitations du CFPPA :

Tous les diplômes du Ministère de l'Agriculture

Le CFPPA de Montmorot propose un dispositif d'accompagnement du candidat à l'obtention d'un diplôme via une démarche VAE, accessible tout au long de l'année

Cette aide permet au bénéficiaire :

- de comprendre les contraintes et exigences attendus (expression écrite et orale, investissement en temps)
- d'acter la nature du diplôme visé et d'effectuer sa demande de recevabilité
- d'acquérir une méthode de travail afin d'élaborer, finaliser son dossier de VAE et de se préparer à l'entretien avec le Jury

Référent VAE

Gaëtan Aymonier - cfppa.montmorot@educagri.fr

Référent handicap

Corinne Raquin - cfppa.montmorot@educagri.fr

Accessibilité tout au long de l'année

Formation accessible à tous publics en situation de handicap

ETAPES DE VALIDATION

Définition du projet

- Prise de renseignements
- Clarification du projet professionnel
- Choix de la certification

Recevabilité

- Préparation du dossier de recevabilité
- Dépôt auprès de l'autorité académique
- Obtention de l'accord

Démarche validation des acquis

- Constitution du dossier VAE
- Préparation à la validation par le jury
- Dépôt du dossier à l'autorité académique

Passage devant le jury

- Examen du dossier déposé
- Entretien ou mise en situation professionnelle
- Délibération et décision du jury

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement prend la forme d'entretiens individuels mais peut, à la demande, comporter d'autres modalités (échanges téléphoniques et email, relecture d'écrits, travaux de groupes...) La prestation proposée par le CFPPA de Montmorot s'établit à 24 heures d'accompagnement (elle peut comprendre jusqu'à 12 rendez-vous en physiques sur site)

Un devis sera établi et devra être accepté par le candidat.

Une convention viendra préciser les modalités de réalisation et les engagements respectifs pour la mise en œuvre de l'accompagnement

Chaque accompagnement fait l'objet d'un bilan de fin de parcours et donne lieu à une enquête de satisfaction

Les tarifs sont disponibles sur le site :

<https://montmorot.educagri.fr/les-tarifs-cfppa/>